

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS المف
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Mars 2022

Sommaire

LIBERTÉ – le 03 Mars 2022 - Khaled Drareni condamné à 6 mois de prison avec sursis	2
LIBERTÉ – le 05 Mars 2022 - Le “Front contre la répression” mis sur pied	3
LIBERTÉ – 08 Mars 2022 -La défense dénonce “un procès politique par excellence”	7
LIBERTÉ – Le 21 Mars 2022 - El-Kadi Ihsane accusé d’appartenance à une organisation terroriste !	9
algerie360.com- le 22 mars 2022- mds : fethi ghares retrouve la liberté	11
elwatan-dz.com - Le 23 Mars 2022 - Affaire Saïd Chetouane : Lourd réquisitoire contre six militants du hirak	12
elwatan-dz.com - Le 26 Mars 2022 - Grève des étudiants de la chirurgie dentaire à Constantine : L’intervention du ministre devient urgente	13
elwatan-dz.com - Le 27 Mars 2022 - Crises successives et rétrécissement des espaces d’action : Le mal-être des partis politiques	14
tsa-algerie.dz - Le 29 Mars 2022 - Le verdict est tombé ce mardi 29 mars dans le procès de l’activiste Mohamed Tadjadit et ses compagnons.	17
LIBERTÉ – 29 Mars 2022 - La Coordination des syndicats autonomes alerte le gouvernement	18
LIBERTÉ – 31 Mars 2022 - Plusieurs détenus du Hirak remis en liberté provisoire	20
tsa-algerie.dz - 31 Mars 2022 L’activiste Zaki Hannache remis en liberté provisoire	22

LIBERTÉ – le 03 Mars 2022 - Khaled Drareni condamné à 6 mois de prison avec sursis



Le journaliste Khaled Drareni a été condamné, ce jeudi, par la Cour d'Alger à six mois de prison avec sursis assorti d'une amende de 50 000 DA lors de son procès d'appel, a indiqué le CNLD (Comité National pour la Libération des détenus).

Jugé pour “incitation à attroupement non armé” et “atteinte à l’unité nationale”, le fondateur du site d'information *Casbah Tribune* avait été condamné en première instance, le 10 août 2020, à 3 ans de prison ferme assortis d’une amende de 50 000 DA, par le tribunal correctionnel de Sidi M'hamed d'Alger.

Une peine qui sera réduite à deux ans de prison ferme, au terme du procès en appel, tenu le 8 septembre 2020 devant la Cour d’Alger.

Après 11 mois de détention, le correspondant de la télévision TV5 Monde à Alger, sera élargi, le 19 février 2021, à la faveur d’une grâce présidentielle dont avait bénéficié une soixantaine de détenus du mouvement de contestation populaire du Hirak.

LIBERTÉ – le 05 Mars 2022 - Le “Front contre la répression” mis sur pied



Un comité de coordination de 24 membres a été installé. Il est notamment chargé d’apporter des amendements proposés aux deux textes fondateurs du Front contre la répression par l’assemblée générale, mais aussi d’arrêter un plan d’action concret en faveur des libertés, des détenus et de leurs familles.

Après plusieurs mois de gestation, le Front contre la répression et pour les libertés (FRL) a enfin vu le jour. Plusieurs cadres de partis de la mouvance démocratique (MDS, PT, PST, RCD), d’acteurs de la société civile (Laddh, RAJ) et de simples militants de la démocratie s’étaient retrouvés hier au siège national du Mouvement démocratique et social (MDS) pour proclamer officiellement la naissance de ce “nouveau venu” sur la scène politique nationale dont la principale tâche est de tout faire pour mettre un terme à la répression dont sont victimes des militants politiques et associatifs.

Parmi les présents figuraient notamment : Ali Laskri, ancien premier secrétaire du FFS, Mahmoud Rachedi, porte-parole du PST, Moulay Chentouf (porte-parole du PLD), Ouamar Saoudi (RCD), Ramdane Taâzibt (PT), Wahid Benhalla (MDS), Ali Brahimi (Caman), Saïd Salhi (Laddh) et Abdelouahab Fersaoui (RAJ).

Compte tenu du contexte assez exceptionnel que traverse le pays, la rencontre n’a visiblement pas été, en termes de mobilisation, à la hauteur des espérances de certains participants qui ont regretté le fait que, pour une raison ou une autre, l’assemblée générale d’hier n’ait pas attiré grand monde, tandis que d’autres, en revanche, se sont félicités de la création d’un tel front dans cette conjoncture difficile, en le qualifiant d’ailleurs de “grande avancée”.

Durant près de 4 heures, les participants ont épluché deux importants textes soumis aux débats: la proclamation de la naissance du Front contre la répression et pour les libertés et le projet de charte de ce même front.

“Le Front contre la répression pour la libération des détenus et le respect des libertés auquel nous appelons est une initiative de rassemblement et un impératif urgent. Il se veut comme la confluence concrète de toutes les luttes démocratiques et sociales pour créer les synergies indispensables dans le but de stopper ce rouleau compresseur policier contre toute forme de citoyenneté effective et pour établir définitivement dans le pays des conditions d’exercice de la politique et de la citoyenneté qui consacrent l’État de droit et la démocratie en confortant la souveraineté nationale dans le concert des nations”, ont écrit, dans la proclamation, les initiateurs de ce front.

Pour ces derniers, “l’heure n’est pas aux lamentations ou au renoncement”. “C’est le moment de défendre nos droits et libertés et d’assumer notre devoir à promouvoir la solidarité partout où nous sommes et par tous les moyens de la démocratie”, ont-ils clamé.

Le constat que font les auteurs de la proclamation de la situation des libertés en Algérie est des plus alarmants, non sans reprocher aux tenants du pouvoir d'avoir adopté "une stratégie de la répression et de la terreur".

"Témoins malheureux d'une justice aux ordres du pouvoir politique, plus de trois cents détenus politiques et d'opinion croupissent dans les prisons du régime", ont-ils déploré, avant d'ajouter : "Des milliers de citoyens font l'objet de poursuites judiciaires pour avoir exprimé une opinion, participé à une activité de protestation citoyenne pacifique ou simplement pour avoir exprimé leur solidarité envers des citoyens victimes de l'arbitraire de l'État."

Autre preuve du recul des libertés aux yeux des initiateurs du Front : les "pressions incessantes", "les représailles multiples" et les "cabales judiciaires" dont sont victimes les "partis et associations autonomes qui refusent la ligne générale édictée par le pouvoir autoritaire".

Aussi, ils ont arrêté, dans leur projet de charte, 4 revendications majeures qui sont, à leurs yeux, "les moyens primordiaux pour parvenir à asseoir l'alternative démocratique dans notre pays" : cessation immédiate de la répression ; libération inconditionnelle de tous les détenus politiques et d'opinion et leur réhabilitation pleine et entière ; ouverture du champ médiatique et politique et, enfin, la consécration des libertés individuelles et collectives par l'abrogation de toutes les lois liberticides et de toutes les dispositions pénales contraires aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie (...).

Au cours des débats, plusieurs propositions ont été émises. L'écrivain Lazhari Labter a proposé de rédiger un livre blanc sur la répression. L'ancien cadre du FFS, Hamid Ouazar, de son côté, a recommandé de mettre au cœur du débat public l'indépendance des organisations politiques ou autres qui, à ses yeux, est "l'enjeu majeur".

D'autres ont proposé de créer une page Facebook, voire un site internet de ce front, pour s'acquitter au mieux du travail d'information et de communication. Mais le clou de la réunion a été sans doute le témoignage émouvant de l'épouse d'un détenu qui a relaté les conditions difficiles qu'elle vit non sans solliciter une aide pour les familles des détenus.

À la fin des travaux, un comité de coordination de 24 membres a été installé. Il est chargé de traduire les propositions formulées par l'assistance en amendements à apporter aux deux textes fondateurs du Front.

Autre objectif qui lui est assigné : arrêter un plan d'action pour lutter efficacement contre la répression, mais aussi venir en aide aux détenus et à leurs familles. Une immense tâche, en somme.

LIBERTÉ – 08 Mars 2022 -La défense dénonce “un procès politique par excellence”



Nombre d'avocats de la défense ont mis en exergue, hier à la cour du Ruisseau (Alger) où s'est tenu le procès en appel du coordinateur du Mouvement démocratique et social (MDS), Fethi Ghares, le statut d'homme politique de leur client pour un procès politique par “excellence”, pour reprendre le qualificatif de Me Zoubida Assoul.

“La poursuite de Ghares est une décision politique et non pas judiciaire”, a-t-elle soutenu. “Aujourd'hui, on ne peut pas cacher aux gens et à l'Histoire que nous sommes devant un procès politique surtout qu'on est en train de juger un coordinateur d'un parti politique à cause de ses positions politiques dans une conjoncture politique très délicate”, s'est écrié, pour sa part, Me Abdelghani Badi.

L'accusé lui-même, en prison depuis 8 longs mois, a soutenu n'avoir rien fait d'autre qu'exprimer les positions politiques de son parti qu'il a d'ailleurs totalement assumées. “Pourquoi on m'interroge sur les positions de mon parti sur la politique menée par le gouvernement ? Nous sommes dans un palais de justice et ce n'est pas le lieu où l'on débat de programmes politiques”, a-t-il asséné.

Dès le début du procès, non sans avoir, à son entrée dans la salle, salué l'assistance tout en formant avec ses doigts le V de la victoire, Fethi Ghares s'est montré imperturbable. Droit dans ses bottes, sans concessions et très offensif, il répond du tac au tac à la juge. “Notre position est claire et nous aspirons à réaliser une rupture avec le système. Avec d'autres partenaires politiques nous œuvrons à la mise en place d'un processus constituant”, a-t-il lancé à la juge, avenante à l'égard du responsable du MDS.

La juge l'a interrogé sur la vidéo qu'il a postée le 28 juin 2021, sur son compte Facebook et où il avait parlé de 50 milliards de dollars déboursés en une année. “C'était le bilan du système Bouteflika. D'autres ont parlé de 1 000 milliards de dollars”, a-t-il rétorqué. “Mais à travers cette vidéo, vous avez incité les Algériens à sortir manifester”, reprend la juge.

Réponse de Fethi Ghares : “Je suis responsable d'un parti et c'est mon droit de communiquer et de faire de la publicité sur nos positions politiques. C'est une question de liberté d'expression. Et ce n'est pas au pouvoir de définir le seuil des libertés.” “Mais le débat n'est pas sur les positions de votre parti mais sur les faits”, fait remarquer la juge. “On va arriver aux faits. On est dans une confrontation. Et les rapports de force, c'est le peuple qui les détermine et non le pouvoir. Le temps du paternalisme est révolu”, assène le coordinateur du MDS. L'échange quelque peu vif entre les deux parties a poussé la juge à suspendre la séance pendant une dizaine de minutes avant de reprendre les débats.

Suite à quoi, la parole est donnée au représentant du ministère public qui a dit s'en tenir au réquisitoire fait lors du premier procès tenu fin décembre 2021 au tribunal de Bab El-Oued

(Alger) : trois ans de prison ferme requis à l'encontre du coordinateur du MDS poursuivi pour "atteinte à la personne du président de la République", "outrage à corps constitués", "diffusion au public de publications pouvant porter atteinte à l'intérêt national", "diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale" et "diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'ordre public".

Dans leurs plaidoiries, beaucoup d'avocats ont mis la virulence de l'échange sur le compte du sentiment d'injustice et de la hogra qui anime Fethi Ghares. "Je le connais depuis longtemps. Il est tout sauf violent. Quand quelqu'un se sent victime d'une injustice, il perd un peu ses moyens", a soutenu Me Assoul. "Quand une personne est victime d'une injustice, sa réaction ne peut pas être normale", appuie pour sa part Me Ahmine.

À noter que beaucoup d'hommes politiques, intellectuels et artistes ont assisté au procès d'hier, à l'image de Louisa Hanoune et Ramdane Taâzibt du Parti des travailleurs (PT), Mahmoud Rachedi (PST), Ali Laskri (ancien premier secrétaire du FFS), Ouamar Saoudi (RCD), Fodhil Boumala, le chanteur kabyle Medjahed Hamid, sans parler des dirigeants du MDS (Messaouda Cheballah, la femme de Ghares, Ouahid Benhalla, etc). Le verdict est attendu pour le 22 mars prochain.

LIBERTÉ – Le 21 Mars 2022 - El-Kadi Ihsane accusé d'appartenance à une organisation terroriste !



Cette nouvelle affaire vient, à vrai dire, s'ajouter à une liste déjà assez longue de déboires judiciaires auxquels El-Kadi Ihsane fait face ces derniers temps.

Le directeur de Maghreb Emergent et de Radio M, El-Kadi Ihsane, qui s'est présenté, hier matin, devant le juge d'instruction du tribunal de Larbâa Nath Irathen, est poursuivi pour "appartenance à groupe terroriste". C'est ce qu'a annoncé le concerné dans une vidéo publiée à sa sortie du tribunal.

"Le juge d'instruction du tribunal de Larbâa Nath Irathen m'a signifié l'accusation retenue à mon encontre par le procureur de la République. Je suis accusé d'appartenance à l'organisation terroriste de par ma relation professionnelle avec Tahar Khouas", a expliqué El-Kadi Ihsane dans son message vidéo, avant de souligner qu'au terme de son audition, le juge d'instruction a, toutefois, décidé de le laisser en liberté, mais que l'accusation est maintenue et que l'enquête se poursuivra.

"Je comparâtrai libre, lundi prochain, dans le fond, et je devrai expliquer que je n'appartiens pas à une organisation terroriste", a ajouté le mis en cause.

À sa sortie, jeudi dernier, du groupement de la Gendarmerie nationale de Tizi Ouzou qui lui a notifié la convocation du juge d'instruction, le directeur de Radio M s'était montré confiant quant à la suite qui allait être réservée à cette affaire.

"Ce n'est pas une présentation, ce qui est déjà un indicateur positif. La manière dont j'ai été traité par le juge d'instruction ressemble plutôt au traitement réservé à un témoin plutôt qu'à un mis en cause", avait-il espéré.

Seulement, depuis hier, voilà qu'El-Kadi Ihsane s'est, à nouveau, retrouvé au banc des accusés. Cette nouvelle affaire vient, à vrai dire, s'ajouter à une liste déjà assez longue de déboires judiciaires auxquels El-Kadi Ihsane fait face ces derniers temps.

En effet, parallèlement à cette affaire en instruction, il comparâtra le 5 avril prochain, soit dans deux semaines, à la suite d'une plainte déposée contre lui par l'ancien ministre de l'Information, Ammar Belhimer.

Dans des déclarations reprises par Liberté, le 17 mars dernier, l'éditeur Interface Media, propriétaire du site Maghreb Emergent et de Radio M, a expliqué que "la mise sous mandat de dépôt de Zaki Hannache, le 24 février dernier, a été accompagnée d'une mise en accusation par la police judiciaire, pour le moment en instance de suites, d'Ihsane El-Kadi dans le dossier...".

À rappeler que le 18 mai 2021, El-Kadi Ihsane a, déjà, été placé sous contrôle judiciaire par le parquet du tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, pour, entre autres chefs d'inculpation, "diffusion de fausses informations à même de porter atteinte à l'unité nationale".

Cette mesure de contrôle judiciaire a été suivie, selon les déclarations rapportées par la presse, d'une interdiction de sortie du territoire national avec confiscation de passeport et aussi d'une interdiction de sortie du territoire de la wilaya d'Alger sans autorisation.

algerie360.com- le 22 mars 2022- mds : fethi ghares retrouve la liberté

Le verdict du procès en appel est tombé ce vendredi 22 mars. Le coordinateur de mouvement démocratique et social (MDS) Fethi Ghares va retrouver aujourd'hui sa liberté.

Incarcéré à la prison d'El Harrach depuis juillet dernier, le militant politique Fethi Ghares a retrouvé sa liberté après le verdict d'un an de prison dont six mois avec sursis prononcé par ce vendredi le cour d'appel.

Lors de son procès en appel ayant eu lieu le 8 mars dernier, le parquet a requis trois ans de prison ferme contre fethi ghares ; qui avait été condamné en première instance par le tribunal de bainem à une peine deux ans de prison pour plusieurs chefs d'accusation d' "atteinte à la personne du président de la république ».

A sa sortie de la prison d'el Harrach, le coordinateur du MDS est revenu sur l'affaire de son emprisonnement, mais aussi sur la situation politique actuelle:

« Je sors d'un affrontement pour un autre. En détention, j'affronterais l'emprisonnement arbitraire et à ma sortie, j'affronterai une plus grande prison, à savoir le système politique », a-t-il lancé. « Je tiens à rappeler que nous militons pour la fin à l'injustice, mais également pour bâtir une Algérie de serment de novembre pour qu'elle soit le mec que les libertés », a ajouté Fethi Ghares.

elwatan-dz.com - Le 23 Mars 2022 - Affaire Saïd Chetouane : Lourd réquisitoire contre six militants du hirak

Le procureur général près le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger a requis, hier, une peine de six ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars à l'encontre des militants du hirak, Mohamed Tadjadit, Soheib Debaghi et Sadek Louail, et prononcé cinq ans de prison ferme assortis de la même amende, avec saisie des objets confisqués, à l'encontre de Malik Riahi, Nouredine Khimoud et Tarik Debbaghi dans le cadre de l'affaire du mineur Saïd Chetouane, a annoncé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) sur sa page Facebook.

Le verdict sera prononcé le 29 mars. Ces militants du hirak ont été placés sous mandat de dépôt, en avril 2021, après présentation devant le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Ils sont poursuivis pour «direction et organisation d'une association de malfaiteurs», «diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public», «atteinte à la vie privée d'un enfant et son exploitation à des fins contraires à la morale», «incitation à la débauche», et «détention de stupéfiants (drogue) pour consommation», a précisé le CNLD.

Avant l'annonce du réquisitoire, l'ONG Amnesty International a exhorté les autorités algériennes à «abandonner toutes les charges portées contre cinq militants qui font l'objet d'accusations forgées de toutes pièces après avoir diffusé le témoignage d'un mineur qui affirme avoir été victime de torture, notamment de tentative de viol, en garde à vue». «Les accusations portées contre ces cinq hommes sont liées à l'exercice de leur liberté d'expression, au motif qu'ils ont relaté le témoignage d'un mineur.

Les autorités algériennes doivent abandonner toutes les charges, libérer les cinq militants et respecter leurs obligations découlant du droit international afin de protéger les victimes et les témoins de torture et de mauvais traitements contre des représailles», a souligné Amna Guellali, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty International.

elwatan-dz.com - Le 26 Mars 2022 - Grève des étudiants de la chirurgie dentaire à Constantine : L'intervention du ministre devient urgente

Le blocage entre l'administration et les étudiants en chirurgie dentaire affiliés à l'université Salah Boubnider (Constantine 3), perdure tout en prolongeant la grève menée depuis janvier dernier jusqu'à une date inconnue.

Pourtant, les représentants des étudiants des 2e, 3e, et 4e années ont été invités, mardi dernier, à une réunion au secrétariat général du ministère de l'Enseignement supérieur afin de trouver une solution à cette situation. «On nous a bien accueillis sur place, avant notre réunion avec 8 représentants du ministre, dont un directeur central, deux professeurs et un chargé des affaires financières. Mais lors du conclave, on nous a demandé de reprendre les études dans les mêmes conditions, en attendant la prise en charge de nos revendications», a déclaré Abdelaziz Mouataz, un des représentants des étudiants.

Et de poursuivre que ce n'est plus possible, voire illogique de continuer les études dans des conditions aussi affligeantes, catastrophiques et dénoncées par l'ensemble des étudiants. Notre interlocuteur ajoute qu'une assemblée générale a été tenue, jeudi, au niveau de leur département en présence du conseiller du ministre et un professeur chargé de mission auprès du secrétaire général du même ministère.

Mais cette assemblée a connu un autre échec, sachant qu'une commission d'enquête a été dépêchée par la tutelle il y a environ un mois, mais sans résultat. «Seule l'intervention du ministre pourra mettre un terme à ce problème.

Nous ne reviendrons pas si nos revendications concernant notre formation pédagogique ne sont pas prises en charge et concrétisées. Nous invitons le ministre à notre département», ont persisté les représentants des grévistes.

Pour rappel, les étudiants ont entamé cette grève illimitée depuis environ 3 mois pour dénoncer les conditions de formation jugées déplorables, le manque de moyens, l'abus de l'administration et le programme pédagogique dépourvu de pratique.

elwatan-dz.com - Le 27 Mars 2022 - Crises successives et rétrécissement des espaces d'action : Le mal-être des partis politiques



La scène politique nationale traverse un grand passage à vide. Les partis politiques, toutes tendances confondues, donnent l'impression d'être en grande crise et peinent à gagner la confiance d'une plus grande majorité des Algériens.

Trente ans après l'ouverture politique de 1989 et plus de trois ans après le mouvement populaire, le hirak réclamant un vrai changement, la vie politique algérienne s'est installée dans un profond sommeil. Une léthargie qui suscite moult interrogations. Pourquoi en est-on arrivé à cette situation ?

Les partis politiques ont-ils failli ? Sont-ils les seuls responsables ? En tout cas, comme le souligne le sociologue Nacer Djabi, c'est toute «la vie politique algérienne qui est aujourd'hui en crise». «Les partis en tant qu'institutions traversent également une grande difficulté. Car, ils n'ont pas tiré les leçons du hirak pour s'ouvrir de nouveaux caps. Ils ont tout simplement raté le tournant», a-t-il affirmé.

Notre interlocuteur souligne, dans ce sens, «l'hésitation» et le «refus de tout renouvellement» de la majorité des partis. «Durant le mouvement populaire, on avait constitué une délégation de personnalités présentes dans le hirak et nous sommes partis à la rencontre des responsables des différentes formations pour leur demander d'ouvrir leurs sièges aux débats à travers, par exemple, des rencontres périodiques. Mais sans suite.

Aujourd'hui, la majorité des sièges des partis sont fermés», déclare-t-il, rappelant aussi «l'attitude du pouvoir qui a bousculé et harcelé certains partis». Pour Nacer Djabi, «les différentes formations politiques doivent saisir l'occasion de leurs prochains congrès pour élaborer de nouvelles politiques conformes à la nouvelle mentalité des Algériens qu'on a vue durant le hirak».

«Échec et faiblesse»

Abondant dans le même sens, Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), établit carrément un constat «d'échec qui s'applique, à la fois, aux partis politiques et à la société civile». «Le hirak est l'expression de l'échec et de la faiblesse des partis et de la société civile. Il y a une véritable crise d'encadrement de la société et de médiation. Cette crise interpelle à la fois le système, la classe politique et la société civile. Le hirak devait permettre à la société civile et aux partis de reprendre son travail et sa mission.

Mais il n'en est rien pour l'instant», précise-t-il. Mais cette situation, souligne-t-il, est la conséquence aussi de la politique du pouvoir en place qui «a cassé et empêché toute initiative», tout en maintenant «l'exclusion et le statu quo». «Nous avons aujourd'hui des partis qui ne représentent rien et qui siègent à l'APN. Nous sommes devant la même crise

qu'en 2019 et un mirage de représentation au niveau des partis et au sein de la société civile», lance-t-il.

Du côté des responsables des partis politiques que nous avons pu interroger sur le sujet, la responsabilité de cette situation doit être assumée par le pouvoir en place. «Le pays vit l'une des périodes les plus difficiles de son histoire contemporaine : atteintes flagrantes aux libertés, chasse quotidienne aux militants et emprisonnements par centaines de citoyens au seul tort d'avoir revendiqué justice et liberté.

Notre Rassemblement et d'autres organisations n'échappent pas à la répression. Nos cadres, nos militants et nos structures à travers le pays continuent à subir le glaive des verrous sécuritaires, judiciaires et administratifs. Disons-le, une véritable terreur orientée et destinée à imposer la survie d'un système contre celle d'une Algérie de progrès et de dignité que véhicule l'opposition démocratique dans le pays», soutient Atmane Mazouz, membre de la direction du RCD.

Selon lui, le «système politique en place continue à s'acharner et à combattre par tous les moyens toutes les luttes populaires et empêche les citoyens de se rapprocher des institutions». «Cette situation est aussi grave du fait que l'Etat national est détourné de ses missions de défendre l'intérêt général et de construire par une volonté politique un Etat qui prend en compte les seuls intérêts du pays pour se fourvoyer dans des calculs de maintien au pouvoir d'une caste qui a usurpé la Révolution algérienne et la souveraineté du peuple», estime-t-il.

Devant cet état de fait, insiste-t-il, les «partis politiques et la société civile doivent en priorité casser les verrous de la fermeture des espaces d'expression et d'organisation pour renverser les rapports de force et pouvoir se reconstruire».

«S'agissant du RCD qui tiendra son congrès le mois de juin prochain, ma conviction est que ce moment doit être celui du redéploiement politique et de l'affirmation de notre approche programmatique et de notre identité politique. Il doit aussi servir de halte qui permettra le regroupement des forces démocratiques positives pour l'intérêt du projet qui nous rassemble», dit-il.

«Régression des espaces de liberté»

Pour l'ex-député du Parti des travailleurs (PT), Ramdane Tazibt, «on ne peut pas parler de bilan des partis politiques en dehors du temps et de l'espace». «Nous sommes dans un pays qui vit une terrible régression sur le plan des libertés.

Dans ce contexte où les médias sont verrouillés, les partis n'auront pas d'échos, même s'ils activistent et continuent à lutter. Je ne peux parler de recul des partis, dans un moment où l'activité politique est incriminée», fait-il remarquer, tout en notant que le PT «est toujours présent sur le terrain avec son programme et ses luttes».

Et de nuancer : «Cela ne veut pas dire que tous les partis se valent». Pour lui, «l'émergence de nouvelles forces est un processus long et cela ne se fera pas avec un simple claquement des doigts».

Député du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Azeddine Zahouf estime que «des partis porteurs de projets et de programmes existent». «On ne peut faire de la politique sans les partis. Mais le problème actuel réside dans le système politique algérien.

Quand on fait dans la dilution de l'activité politique en lançant une multitude de partis sans ancrage, cela se répercute automatiquement sur l'ensemble des partis», note-t-il, rappelant l'existence «d'une volonté de remplacer les partis par la société civile». «C'est une grave erreur», déclare-t-il.

tsa-algerie.dz - Le 29 Mars 2022 - Le verdict est tombé ce mardi 29 mars dans le procès de l'activiste Mohamed Tadjadit et ses compagnons.

Mohamed Tadjadit, surnommé « *le poète du Hirak* », Soheib et Tarik Debaghi, Noureddine Khimoud et Malik Riahi étaient jugés par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) pour plusieurs accusations, dont certaines classées comme criminelles. Le parquet avait requis des peines de 5 et 6 ans de prison ferme à l'encontre des cinq activistes.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), le verdict rendu ce mardi est comme suit : condamnation de Mohamed Tadjadit et Soheib Debaghi à 2 ans de prison ferme assortis d'une amende, et 18 mois de prison ferme, assortis également d'une amende, pour Noureddine Khimoud, Malik Riahi et Tarik Debaghi.

Les cinq prévenus étaient en détention provisoire depuis près d'une année. Ils ont été arrêtés début avril 2021 à Ain Benian (Alger) et à Barika (Batna) et inculpés des accusations d'« *association de malfaiteurs, diffusion de fausses informations de nature à troubler l'ordre public, atteinte à la vie privée d'un enfant et son exploitation à des fins contraires à la morale, incitation à la débauche, et détention de stupéfiants pour consommation* ».

LIBERTÉ – 29 Mars 2022 - La Coordination des syndicats autonomes alerte le gouvernement



Le nouveau coordonnateur de la Coordination des syndicats autonomes (CSA), Boualem Amoura, n'a pas exclu un éventuel recours à la protestation dans les prochains jours si le pouvoir d'achat des travailleurs n'était pas amélioré.

Après plus de deux ans d'éclipse pour cause de pandémie, la CSA refait surface pour alerter les pouvoirs publics sur l'érosion effarante du pouvoir d'achat de larges couches de la population. Lors d'une conférence de presse animée, hier à Alger, le nouveau coordonnateur de ce conglomérat de syndicats, Boualem Amoura, n'a pas exclu un éventuel recours à la protestation dans les prochains jours si le pouvoir d'achat des travailleurs n'était pas amélioré. Pour lui, le traitement de la crise du pouvoir d'achat ne doit pas "se limiter à l'augmentation du point indiciaire de la Fonction publique, annoncée en avril". "Cela ne suffit pas. Il faut aller vers de vraies augmentations des salaires", a-t-il clamé. À l'appui de sa demande, Boualem Amoura, par ailleurs secrétaire général du Syndicat algérien des travailleurs de l'éducation nationale et de la formation (Satef), a rappelé que la hausse des prix des produits de première nécessité, la chute du dinar et la crise économique "aggravent la situation sociale des Algériens".

Outre l'amélioration du pouvoir d'achat, les membres du CSA réclament le retour de la retraite après 32 ans de service pour "ouvrir des perspectives d'emploi" à d'autres catégories de la population. Une réclamation qui ne s'encombre pas du déficit de la Caisse nationale des retraites (CNR), argument avancé par les autorités pour relever l'âge de départ à la retraite. "Il est faux de dire que la CNR est déficitaire. Car l'État doit à la caisse plus de 70 milliards de dinars. En plus de cela, comment ose-t-on dire que la CNR est déficitaire alors que ses cadres achètent de nouvelles voitures ?", s'est indigné Amoura.

Autre cheval de bataille du CSA : la révision "profonde" de la loi sur les syndicats. "Il est vrai que la loi a été amendée grâce, notamment, au combat des syndicats autonomes qui ont saisi les instances internationales. Mais pour nous, il faut changer la loi dans son intégralité", a-t-il insisté. Si pour l'heure, le combat des syndicats autonomes est circonscrit aux déclarations médiatiques, cela peut changer dans les semaines à venir. "Le principe d'une action est retenu. Mais les syndicats doivent consulter leurs bases respectives", indique Boualem Amoura, qui rappelle que "le gouvernement doit savoir que nous sommes là !".

La Coordination des syndicats autonomes (CSA) est composée des organisations syndicales des secteurs de la Fonction publique, notamment la santé et l'éducation nationale. Elle s'est illustrée en 2019 par des actions de protestation. Le regroupement syndical a même tenté de jouer un rôle durant les manifestations populaires de 2019.

LIBERTÉ – 31 Mars 2022 - Plusieurs détenus du Hirak remis en liberté provisoire



Le travail des collectifs de défense et les appels à la libération des détenus d'opinion ont fini par porter leurs fruits.

Une vague de libérations de détenus d'opinion a été enregistrée, hier, à travers plusieurs wilayas du pays.

C'est ce qu'a annoncé, dans l'après-midi d'hier, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) sur sa page Facebook affirmant qu'une vingtaine de détenus d'opinion ont quitté la prison, dont certains ont été remis en liberté provisoire. C'est le cas du militant politique et directeur de la webradio indépendante Radio Sarbacane de Constantine, le journaliste Abdelkrim Zeghileche, libéré et qui a bénéficié de la liberté provisoire. Placé sous mandat de dépôt en janvier dernier, Abdelkrim Zeghileche a été condamné par le juge d'instruction près le tribunal d'El-Ziadia d'"appartenance à une organisation terroriste" et d'"apologie du terrorisme", alors qu'en 2020, il avait été condamné par le même tribunal à 2 ans de prison ferme pour "atteinte à l'unité nationale" et "outrage au chef de l'État".

Lors de son arrestation, on lui avait même reproché d'avoir publié sur les réseaux sociaux un appel pour la création d'un parti politique. Toujours dans la capitale de l'Est (Cirta), le militant Lazhar Zouaïmia a été remis en liberté provisoire et a quitté la prison hier, selon la même source. De passage en Algérie pour une visite familiale, Lazhar Zouaïmia a été arrêté le 19 février dernier à l'aéroport de Constantine. Cet ingénieur a été placé en garde à vue avant d'être traduit devant le juge d'instruction qui a prononcé sa détention provisoire pour avoir fait "l'apologie du terrorisme à travers la technologie des médias et de la communication" et avoir "soutenu et appuyé un groupe terroriste".

Ce militant avait participé à plusieurs rassemblements hebdomadaires tenus à Montréal depuis 2020 par la diaspora algérienne en soutien à la révolution du Sourire. Son épouse, Fatima Benzerara, professeure de mathématiques, choquée par cette arrestation, a saisi plusieurs autorités, dont le gouvernement canadien pour la libération de son mari. À Sétif, ce sont quatre détenus d'opinion qui ont quitté, hier, la prison. Il s'agit de Hicham Debache, Chouaib Merabet, Nacer Benaïssa et Abdelmalek Khouatra qui ont, par ailleurs, tous bénéficié de la liberté provisoire, indique le CNLD.

En début de soirée, la CNLD a également annoncé la libération du militant Houssam Eddine Belghit qui, lui aussi, a été remis en liberté provisoire, alors qu'à Alger, le détenu d'opinion Hocine Boukezouha a bénéficié des mêmes mesures au niveau de la cour d'Alger. Idem à Bordj Bou-Arréridj où Chems Eddine Laâlami, dit Brahim, et Ahmed Chérif Ketfi, qui ont été remis en liberté provisoire par la cour, ont pu quitter à leur tour la prison. À Jijel et à Tlemcen, deux détenus d'opinion, en l'occurrence Ali Derrar et Bouziza Boumediene, ont quitté la prison après avoir purgé leur peine.

En outre, les militants Ahmed Mellouk, Abdelhakim Bellabas, Fawzi Bachir, Mokhtar Mbarki, Mohammed Lazzaoui et Reda Zeroual, qui ont été remis en liberté provisoire par la cour de Tlemcen, ont quitté hier soir la prison. Certains détenus ont tenu à immortaliser cette délivrance en partageant des moments de liesse avec leurs enfants, leurs familles et leurs amis. Il faut dire que le travail des collectifs de la défense, instantanément constitués après l'arrestation de ces détenus d'opinion, a fini par payer et a pesé sur les décisions des tribunaux et des cours de justice qui ont fini par reconsidérer leurs sentences.

Aussi, les appels se sont multipliés, depuis quelques mois, par les défenseurs des droits de l'Homme, à libérer les détenus pour délit d'opinion, dont des citoyens, des activistes, des journalistes et des chefs de parti politiques. À l'heure où nous mettons sous presse, certains détenus ont été libérés et d'autres mis en liberté provisoire.

tsa-algerie.dz - 31 Mars 2022 L'activiste Zaki Hannache remis en liberté provisoire

L'activiste Zaki Hannache a été remis en liberté provisoire jeudi, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Il a été arrêté à Alger le 18 février dernier et incarcéré après une semaine de garde à vue.

Il est poursuivi pour «apologie d'actes terroristes», «atteinte à l'unité nationale», «publication et promotion de fausses nouvelles» et «diffusion de publications portant atteinte à l'intérêt national».

Le 16 mars, la Cour d'Alger avait confirmé la décision de son placement sous mandat de dépôt prononcée par le juge d'instruction du tribunal Sidi M'hamed d'Alger le 24 février.

Zaki Hannache s'est fait connaître par son travail de veille et de suivi des arrestations et de la situation des détenus du hirak.

Outre Zaki Hannache, de nombreux autres activistes ont été remis en liberté provisoire jeudi 30 mars.